

DEROGATION ATHLETES SENIOR POUR LA SNV 2 DES 1 ET 2 JUIN 2019

**Objet :** dérogation aux athlètes des collectifs senior vitesse et marathon.

La commission nationale accorde une dérogation aux athlètes du collectif senior dans le cadre de la coupe du monde de Duisbourg.

Ces dérogations concernent :

- a) Les monoplaces.
- b) Les équipages bi et quatre places, les bateaux ainsi dérogés devront être inscrits aux championnats de France dans la composition ayant obtenu la dérogation. La règle de changement de 50% des équipiers ne s'appliquera pas aux équipages biplaces pour les Championnats de France.

**Attention :**

- Les bateaux devront être inscrits par leur club, sur les sélectives nationales N°2.
- Les clubs devront adresser une demande de dérogation au président du GSS avec copie au délégué de l'inter région.

Les quotas seront pris sur le quota national, ces athlètes ne seront pas pris en compte pour le calcul du quota de l'inter région.

Il n'y aura pas de compensation points pour le calcul du classement de ces sélectives.

Licence	NOM - PRENOM	CLUB
089760	ETIENNE HUBERT	(0801-CANOE KAYAK DU PAYS SEDANNAIS)
154206	MANON HOSTENS	(2417-ALP GNP PERIGUEUX)
171538	LEA JAMELOT	(2903-CK DE QUIMPER CORNOUAILLE)
242299	MAXIME MARGELY	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
183526	AURELIEN LE GALL	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
138044	GUILLAUME BURGER	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
212687	QUILIAN KOCH	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
096876	SARAH TROEL	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
180710	VANINA PAOLETTI	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
180498	MAUREEN BENITO	(3701-CANOE KAYAK CLUB DE TOURS)
143287	SARAH GUYOT	(3701-CANOE KAYAK CLUB DE TOURS)
153449	GUILLAUME LE FLOCH DECORCHEMONT	(5004-A.S.E.V. CONCE SUR VIRE)
170342	ADRIEN BART	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
172708	ANAIS CATTELET	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
279910	FLORE CAUPAIN	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
190474	JULIE CAILLERETZ	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
181422	LOIC LEONARD	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
132256	PIERRICK BAYLE	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
113105	THOMAS SIMART	(6202-A.S.L. ST LAURENT BLANGY)
026705	MAXIME BEAUMONT	(6204-BOULOGNE CANOE KAYAK)
128527	FRANCK LE MOEL	(7803-ASS. SPORTIVE MANTAISE)
120279	CLAIRE BREN	(8604-CANOE KAYAK VIVONNE)

Les athlètes de l'inter région Est devront disputer leurs SNV du 8 au 10 juin à Mulhouse.

Licence	NOM - PRENOM	CLUB
190172	EUGENIE DORANGE	(8901-OLYMPIC C.K. AUXERRE)
246393	LAURA RUIZ	(5803-ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER DES VIGNES)
222775	MARGAUX BRISWALTER	(6701-STRASBOURG EAUX VIVES)
272861	CAPUCINE DUBUT	(6910-CK LYON OULLINS LA MULATIERE)
171717	FRANCIS MOUGET	(8901-OLYMPIC C.K. AUXERRE)
010087	CYRILLE CARRE	(8901-OLYMPIC C.K. AUXERRE)



Les athlètes du collectif marathon obtenant une dérogation pour les SNV2 Nord et Ouest

Licence	NOM - PRENOM	CLUB
108009	CANDY JEREMY	(5004-A.S.E.V. CONCE SUR VIRE)
093200	BOULANGER STEPHANE	(5004-A.S.E.V. CONCE SUR VIRE)
088228	URBAN QUENTIN	(5004-A.S.E.V. CONCE SUR VIRE)
118983	LUCAS EDWIN	(3506-C.K.C.I.R. ST GREGOIRE)
128633	SOUCHEYRE TANGUY	(5603 - CANOE KAYAK PONTIVYEN)

Les athlètes de l'inter région Est devront disputer les SNV du 8 au 10 juin à Mulhouse

Licence	NOM - PRENOM	CLUB
076264	LE SCLTOUR AMELIE	(6701-STRASBOURG EAUX VIVES)
150307	SANSINENA MARINE	(2105 - ASPPT DIJON CANOE KAYAK)